



Stage intensif BREVET

Brevet de cavalier monte classique



Semaine du mardi 3 au samedi 7 avril 2018

Un stage intensif est la meilleure formule pour une immersion dans les sports équestres. Ce stage est axé sur les thèmes contenus dans la formation du Brevet de cavalier monte classique.

Au programme :

- Théorie (comportement en général et connaissances du cheval)
- Pratique à l'écurie autour du cheval
- Pratique de dressage et de saut
- Pratique de travail au sol et présenter et trotter le cheval

Vous serez jugé sur :

- votre niveau d'équitation en dressage ainsi que sur quelques obstacles
- vos connaissances sur le comportement avec le cheval et des questions théoriques

Examen : samedi 7 avril 2018

Délai d'inscription : 28 février 2018

Prix :

- Stage intensif brevet (prendre un pique-nique) : CHF 550.-
- Classeur et inscription à la Fédération Suisse des Sports Équestres : CHF 130.-

Candidats externes : merci de prendre contact avec l'organisateur

Inscription : formulaire d'inscription à retourner par email à la_prelaz@bluewin.ch, avec l'accord de votre monitrice/moniteur.

Renseignements : auprès de Charlotte au 076 736 19 95 ou par email à la_prelaz@bluewin.ch



Stage intensif BREVET Brevet de cavalier monte classique



Semaine du mardi 3 au samedi 7 avril 2018

Nom : Prénom :

Adresse :

NPA : Ville :

Natel : E-mail.....

Age :

REGLEMENT

Paiement : Acompte de CHF 200.- à payer à l'inscription.
Confirmation : La confirmation du stage est seulement valable à la date du versement de l'acompte (non récupérable) de CHF 200.-.
Banque : Postfinance
Tardy Christian Ecurie de la Prélaz Sàrl
IBAN CH49 0900 0000 1770 0020 8
Examen : Samedi 7 avril 2018
Tenue : pantalon noir, haut blanc, bombe, gants, bottes ou bottines avec mini-chaps.
Dès confirmation du stage, nous vous ferons parvenir le classeur officiel de la Fédération Suisse des Sports Équestres. Nous vous conseillons de prendre connaissance du contenu de ce classeur avant le début du stage.

Toute personne pratiquant l'équitation au sein de l'école d'équitation de l'Ecurie de la Prélaz

- doit être au bénéfice d'une assurance accident couvrant la pratique de l'équitation ainsi que d'une assurance responsabilité civile avec complément RC envers le loueur ou le prêteur de poneys/chevaux (si nécessaire).
- déclare être informée que le port de la bombe est obligatoire et être parfaitement consciente des risques liés à la pratique de l'équitation, en relation notamment avec l'imprévisibilité du comportement du cheval**.
- reconnaît que la chute est un risque qui fait partie inhérente de ce sport. Seule une faute grave ou intentionnelle prouvée pourra être imputée à l'entreprise.

Date

Signature du représentant légal